

La constitution

libéral du Canada de gouverner le pays durant la majeure partie du siècle écoulé.

Ainsi que le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard l'a dit à la conférence des premiers ministres à Ottawa le mois dernier:

Se pourrait-il que le gouvernement central ne réagisse dans l'intérêt national que lorsque ceux à qui l'on demande de faire des concessions sont des minorités à la Chambre des communes mais jamais lorsque ceux de qui l'on attend des concessions sont les majorités numériques? Se pourrait-il que, si nous vivions dans un État véritablement fédéral dans lequel tous les partenaires auraient davantage voix au chapitre, les politiques nationales pourraient refléter plus fidèlement les intérêts de toutes les provinces et par voie de conséquences ceux du pays tout entier?

Je voudrais conclure mes remarques d'aujourd'hui concernant la constitution, monsieur l'Orateur, en exprimant mon profond regret pour le fait que le gouvernement ait jugé opportun de présenter ses propositions constitutionnelles d'une façon très partisane. Non seulement il s'est aliéné la plupart des gouvernements provinciaux par sa façon brutale d'agir mais il a aussi refusé d'y faire vraiment participer les députés de l'opposition à la Chambre. La seule forme de participation à laquelle la population canadienne ait été conviée l'a été sous la forme d'une manipulation de l'opinion publique de la part du gouvernement qui avait retenu à cette fin les services de spécialistes en sondages et en propagande.

Le premier ministre a fait de la réforme constitutionnelle sa chasse gardée. Je m'empresse de dire qu'aucun député ne doit mettre en doute le dévouement réel du premier ministre pour le Canada et l'étendue de ses connaissances en matière constitutionnelle. Une constitution ne doit cependant pas refléter les préoccupations d'un seul homme. Une constitution doit répondre aux aspirations de la société dont elle définit le régime du gouvernement. Plus encore, la constitution d'une société doit dans une certaine mesure, être acceptée par la population en général, même si les subtilités juridiques peuvent ne pas être comprises par chacun.

Je crois que le gouvernement peut tirer une leçon de l'histoire, des Pères de la Confédération, en particulier. Il y a un siècle, ils ont mis de côté leurs querelles partisanes souvent féroces pour une plus grande cause, l'union des colonies de l'Amérique du Nord britannique. Sir John A. Macdonald qui ne manquait pas lui-même d'esprit de parti, invita son grand adversaire George Brown et deux autres réformistes à se joindre à la coalition pour modifier la constitution afin de résoudre l'impasse où les deux Canada se trouvaient, une impasse bien pire que le conflit qui oppose aujourd'hui le gouvernement fédéral et les provinces. Malgré la haine qu'il éprouvait à l'endroit du chef du gouvernement, M. Brown accepta l'invitation de M. Macdonald, ce qui est tout à son honneur.

La coalition de 1864 dura jusqu'à la confédération, parce que les hommes politiques étaient alors disposés à faire passer l'intérêt public avant leurs petits intérêts politiques ou personnels.

De plus, la plupart des délégations qui représentaient les différentes colonies aux conférences constitutionnelles qui ont précédé la création de la confédération comprenaient des représentants de plus d'un parti. Ainsi, à la conférence de Charlottetown, la délégation de l'Île-du-Prince-Édouard comprenait trois représentants du gouvernement et deux de l'opposition. A la conférence de Québec, la proportion était de quatre

pour trois et les délégations des autres colonies étaient composées de façon analogue.

Je ne réclame pas la formation d'un gouvernement de coalition pour étudier les problèmes constitutionnels actuels du Canada. Je crains seulement que la chose suivante ne se produise: si le premier ministre et son gouvernement arrivent à imposer leur volonté grâce à leur majorité au Parlement—en dépit de l'opposition de bien des députés, de presque toutes les provinces et d'une bonne partie des citoyens en général—la victoire sera considérée comme une victoire du parti libéral. Pour que la modification de la constitution donne des résultats durables, il faut que l'on puisse considérer cette victoire comme une victoire nationale.

Des voix: Bravo!

M. McMillan: Les Pères de la confédération s'étaient bien vite rendu compte, même si le débat était enflammé, que les réunions de Charlottetown et de Québec étaient une occasion inespérée. Ils l'ont saisie et ils se sont surpassés.

Je dois avouer, monsieur l'Orateur, que la réaction défavorable des médias à l'appel que mon parti a lancé cet été en faveur de l'organisation d'un vaste congrès afin d'étudier les projets de changement constitutionnel m'ont fort surpris. Un tel congrès aurait permis de réunir des représentants de tous les partis, à l'échelon fédéral et à l'échelon provincial, des représentants du gouvernement et de l'opposition et même certains citoyens éminents qui ne sont pas dans la politique. A mon avis, cette proposition est valable, même s'il est peut-être trop tard pour lui donner suite maintenant. Il n'est pas trop tard, cependant, pour s'inspirer de l'esprit qui motivait la proposition réclamant un congrès constitutionnel, le même esprit qui a donné naissance à la Confédération il y a plus d'un siècle.

● (1640)

L'éminent politicologue, Donald Smiley, a écrit et je cite:

Une société organisée politiquement ne peut survivre à la longue sans pouvoir effectivement en appeler à la volonté et à l'imagination de ses citoyens, notamment quand il s'agit d'une société si peu formée comme celle du Canada et si vulnérable face aux forces de désintégration agissant de l'intérieur et aux pressions d'assimilation exercées de l'extérieur.

Quelle réussite que soient les ruses parlementaires du gouvernement actuel, on ne peut imposer une constitution à la population si elle doit être durable et efficace. Je recommande instamment au gouvernement de réévaluer les tactiques qu'il utilisera dans les jours et les semaines critiques à venir. L'esprit qui régnait au sein de la Confédération a été bienfaisant durant plus d'un siècle. Si on lui permet de subsister, il ne nous décevra pas.

L'hon. Bryce Mackasey (Lincoln): Monsieur l'Orateur, j'ai entendu la plupart des interventions et discours faits par les députés au sujet de ce projet de résolution qui est d'une très grande importance et qui changera, à mon avis, radicalement l'avenir du Canada. Je ne tente aucunement de minimiser les effets qu'aura ce projet de résolution s'il est adopté. La question n'est pas de savoir s'il aura un impact sur le Canada et ses citoyens, mais si cet impact sera bénéfique ou nuisible à leur avenir en tant que peuple et en tant qu'individus.

J'ai assisté à de très nombreux débats à la Chambre et j'ai participé à quelques-uns d'entre eux. Je crois que la Chambre des communes, en dépit de toutes ses imperfections, a toujours relevé les défis qui lui étaient lancés et j'ai l'impression qu'elle le fera encore cette fois-ci.